

Carte d'identité pour personne inscrite à l'état civil en Suède

Il est possible de déposer une demande de carte d'identité auprès de Skatteverket (Agence suédoise des impôts). Cette brochure indique quelles personnes peuvent demander une carte d'identité, comment utiliser celle-ci et comment en faire la demande.

Suédois

Qui peut demander une carte d'identité ?

Toute personne inscrite à l'état civil en Suède et ayant 13 ans révolus peut demander une carte d'identité auprès de Skatteverket. Vous n'avez pas besoin d'être citoyen suédois.

La demande de carte d'identité coûte 400 couronnes.

Si vous avez moins de 18 ans, vous devez avoir l'accord de votre parent ou tuteur légal pour demander la carte. Si vous avez deux tuteurs légaux, vous devez avoir l'autorisation de ces deux personnes.

Comment utiliser la carte d'identité ?

La carte d'identité s'utilise pour justifier de votre identité, par exemple quand vous allez chercher des médicaments à la pharmacie, payez des achats avec une carte bancaire ou effectuez des transactions à la banque. La carte d'identité vous permet également de justifier votre âge.

De nombreuses autorités, municipalités et entreprises ont des services électroniques qui exigent que vous vous identifiez sur Internet. C'est pourquoi la carte d'identité contient également une possibilité d'e-identification que vous pouvez utiliser pour vous identifier par voie électronique et effectuer une signature. Pour en savoir plus sur l'e-identification et les e-services, prière de se rendre à l'adresse *www.skatteverket.se*.

Vous ne pouvez pas utiliser la carte d'identité à la place du passeport lors de voyages à l'étranger.

La carte est valable cinq ans.

Comment demander la carte d'identité ?

Voici comment demander la carte d'identité:

1. Payer les droits de demande

Vous devez commencer par payer les droits de demande. Vous ne pouvez pas payer ces droits en vous rendant dans l'un de nos bureaux. Vous devez payer 400 couronnes sur l'un des comptes de Skatteverket

- bankgiro 389-0100
ou
- plusgiro 50 40 62-1

Attention! Indiquer votre numéro d'identité personnel comme référence lors du paiement. Ne pas oublier qu'il faut au moins un jour bancaire ouvrable pour que le versement parvienne à Skatteverket. Conserver la quittance, puisque vous devrez la montrer quand vous déposerez votre demande.

2. Se rendre à l'un de nos bureaux

Pour demander la carte, vous devez vous rendre personnellement à l'un de nos bureaux. Vous ne pouvez pas faire votre demande par l'intermédiaire d'un représentant, par téléphone, courriel, télécopie ou par lettre. Lors de votre visite, vous devrez avoir avec vous la quittance du paiement des droits de demande.

Si vous avez moins de 18 ans, au moins l'un de vos tuteurs légaux doit vous accompagner lors de votre visite.

Tous les bureaux n'établissent pas de carte d'identité. Pour savoir quels sont les bureaux qui établissent des cartes d'identité, prière de consulter notre site Internet à l'adresse www.skatteverket.se. Vous pouvez également vous renseigner par téléphone en appelant les Renseignements de Skatteverket, au 0771 567 567 (depuis l'étranger +46 8 564 851 60). Les horaires d'ouverture sont du lundi au jeudi de 8 heures à 19 heures et les vendredis de 8 heures à 16 heures. Des horaires d'ouvertures écourtés sont également possibles.

Remplir le formulaire de demande

Au bureau de Skatteverket, il vous suffit ensuite de remplir la demande de carte d'identité. Remplir son nom, numéro personnel d'identité et coordonnées, puis signer le formulaire. Nous contrôlons les informations que vous nous communiquez dans nos registres. Vous n'avez donc pas besoin de fournir un certificat d'état civil.

Prouver son identité au moyen d'une pièce d'identité ou par le biais d'un certificateur

Une fois dans notre bureau, vous devrez bien entendu prouver votre identité. Pour ce faire, il existe deux possibilités:

- en produisant une pièce d'identité valable et agréée, ou
- en ayant avec vous un certificateur.

Pièces d'identité agréées

Les pièces d'identité suivantes sont agréées:

- une carte d'identité établie par Skatteverket

- un permis de conduire suédois
- une carte d'identité suédoise ou carte professionnelle portant le marquage SIS
- une carte nationale d'identité suédoise
- un passeport suédois à reliure de couleur bordeaux
- un passeport étranger européen dit « EU », établi après le 1er septembre 2006 (les passeports de Roumanie, Chypre et de Bulgarie ne sont pas des pièces d'identité agréées)
- un passeport de Norvège, Islande, Suisse ou Liechtenstein, établi après le 1er septembre 2006.

Certificateur

Un certificateur est une personne qui vous connaît bien et peut certifier sur le formulaire de demande que vous êtes bien la personne que vous affirmez être. Le certificateur doit avoir 18 ans révolus et pouvoir justifier de son identité grâce à une pièce d'identité agréée. Le certificateur peut être votre mari/épouse, l'un de vos parents, votre frère/sœur ou l'un de vos enfants adultes. Dans certains cas, un employeur peut également être certificateur.

Prise de photographie d'identité et contrôle de la taille

Dans notre bureau, nous contrôlons également votre taille et prenons la photographie d'identité qui figurera sur la nouvelle carte. Vous n'avez donc pas besoin d'emmener une photographie.

Compléter s'il manque quelque chose

Si votre demande n'est pas complète, vous devez la compléter avec ce qui manque. Il sera peut-être nécessaire de revenir à notre bureau.

Comment obtenir la carte d'identité une fois établie ?

La carte d'identité est en principe terminée environ deux semaines après le dépôt de la demande. Quand la carte est prête, vous recevez chez vous un avis par lettre, vous informant que vous pouvez aller chercher la carte au bureau qui a enregistré votre demande.

Vous devez aller chercher en personne votre carte. Nous ne l'envoyons pas par la poste, par service de messagerie ou de toute autre manière. Quand vous allez chercher votre carte, vous devez présenter votre avis par lettre.

Si vous ne recevez pas de carte d'identité

Si vous ne recevez pas de carte d'identité, c'est en règle générale parce que vous ne remplissez pas les critères imposés. Si vous estimez cependant que vous avez droit à une carte, vous pouvez faire appel de la décision de Skatteverket. Pour ce faire, vous devez déposer une plainte auprès de Skatteverket. Skatteverket transmet votre plainte au tribunal administratif départemental qui évalue si la décision de Skatteverket est juste ou fausse.

Si vous perdez votre carte d'identité

Si vous perdez votre carte d'identité, vous devez déclarer la perte et exiger qu'elle soit bloquée, de sorte que personne d'autre ne puisse l'utiliser. Pour en savoir plus sur les moyens de bloquer la carte, prière de se rendre à l'adresse *www.skatteverket.se*.